

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 175

présenté par

M. Saddier, Mme Bassire, Mme Corneloup, M. Ferrara, M. Sermier, M. de Ganay, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Reiss, M. Descoeur, M. Bony, M. Menuel, Mme Genevard, Mme Dalloz, M. Hetzel, Mme Bonnivard et Mme Lacroute

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 3, après le mot :

« moyennes »,

insérer les mots :

« , des territoires ruraux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte précisément les difficultés d'accessibilité dans les zones rurales.